



## Dossier demande de subvention exceptionnelle

2024

**Association Belle et Lambon**

## L'association Belle et Lambon

L'association « Belle et Lambon » est une Association loi 1901 dont l'activité est définie par ses statuts.

Cet Accueil de Loisirs est né d'un constat de carence, car il n'existait aucune structure d'accueil pour les enfants du canton de Celles sur Belle. L'association a pour objectif d'assurer, dans les meilleures conditions, le fonctionnement et la gestion de l'accueil de loisirs pour les enfants et certaines activités périscolaires. Progressivement, toutes les communes du canton sont venues s'intégrer aux deux premières, pour en arriver à ce jour à un regroupement des onze communes du canton de Celles sur Belle. Lors de l'arrivée de cinq nouvelles communes en 2002, le centre de loisirs intercommunal prend le nom de « Belle et Lambon » (son nom vient des deux cours d'eau qui traversent le territoire) et devient ainsi intercommunal, à ce titre il reçoit tous les enfants du canton sans distinction tarifaire. L'accueil de loisirs est une délégation de compétence de la communauté de communes Mellois en Poitou.

La priorité de l'association est de proposer des tarifs accessibles aux familles pour permettre à tous les enfants du canton de bénéficier d'activités éducatives à travers le jeu, le sport, les activités manuelles, mais aussi l'art, l'environnement... Le bureau de l'accueil de loisirs se situe sur la commune d'Aigondigné à Mougon dans des locaux mis à disposition par la mairie. L'ALSH ne possédant pas de structure assez grande pour accueillir les enfants, l'accueil des enfants se fait sur les groupes scolaires des communes de Celles et d'Aigondigné à Mougon.

## Présentation de l'association

### Identification

|                                                               |                                                                                                                                       |
|---------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom                                                           | Belle et Lambon                                                                                                                       |
| Adresse du siège social                                       | Rue René Gaillard – Mougon – 79370 Aigondigné                                                                                         |
| Téléphone                                                     | 09 65 12 14 62                                                                                                                        |
| Courriel                                                      | accueildeloisirs.belleetlambon@gmail.com                                                                                              |
| Facebook                                                      | <a href="https://www.facebook.com/pg/accueildeloisirs.belleetlambon/">https://www.facebook.com/pg/accueildeloisirs.belleetlambon/</a> |
| L'association est                                             | Intercommunale                                                                                                                        |
| Union, fédération ou réseau auquel est affiliée l'association | Ligue de l'enseignement publique                                                                                                      |

## **Renseignements administratifs et juridiques**

|                  |                |
|------------------|----------------|
| Numéro Siret     | 33072854400025 |
| Code APE         | 93.29Z         |
| Date de création | 02/07/1984     |

## **Renseignements concernant les ressources humaines**

|                       |     |
|-----------------------|-----|
| Adhérents au 31/12/23 | 351 |
|-----------------------|-----|

### **Moyens humains de l'association**

|                           |      |
|---------------------------|------|
| Nombre de Bénévoles       | 14   |
| Nombre de salariés        | 53   |
| Nombre de salariés en ETP | 9.50 |

### **Identification des représentants légaux (président ou autre personne désignée par les statuts)**

|           |                                   |                |
|-----------|-----------------------------------|----------------|
| Nom       | Hipeau                            | Juge-Le Carrer |
| Prénom    | Gaëlle                            | Fabien         |
| Fonction  | Coprésidente                      | Coprésident    |
| Téléphone | 09 65 12 14 62                    |                |
| Courriel  | direction.belleetlambon@gmail.com |                |

### **Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention**

|                            |                                              |                      |
|----------------------------|----------------------------------------------|----------------------|
| Nom : Menentaud            | Prénom : Nicolas                             | Fonction : Directeur |
| Téléphone : 09 65 12 14 62 | Courriel : direction.belleetlambon@gmail.com |                      |

# Objet de la demande de subvention

L'association Belle et Lambon sollicite la communauté de commune pour une subvention exceptionnelle de 5000€.

En effet, en 2024 l'association a connu plusieurs augmentations de charges qui impactent notre budget, électricité, eau, assurance pour un montant de 5000€. Malgré l'accroissement de nos ressources par l'augmentation de la tarification, l'arrêt de la tarification à la semaine qui permettait une réduction pour les familles, et la maîtrise de nos charges baisse des transports et des intervenants extérieurs, nous avons besoin de cette aide complémentaire pour éviter de nous retrouver dans une situation financière compliquée.

Vous trouverez ci-dessous l'analyse financière qui explique les raisons de cette demande.

## Analyse financière : Centre de loisirs Belle et Lambon 2023, 2024

(Les chiffres concernant les TAP ne sont pas intégrés dans cette analyse)

### Chiffre d’Affaires

Il se décompose comme ceci :

|                                    | 2023      | 2024      |
|------------------------------------|-----------|-----------|
| Prestations de services CAF        | 37 633 €  | 35 493 €  |
| Prestations MSA                    | 2 223 €   | 2 500 €   |
| Cotisation adhérents               | 4 454 €   | 5 789 €   |
| Participations des parents         | 117 466 € | 158 860 € |
| Prestations ATL                    | 4 986 €   | 6 355 €   |
| Subvention ComCom                  | 165 000 € | 170 000 € |
| Subvention fonctionnement          |           | 2 500 €   |
| Subvention département             |           | 1 080 €   |
| Passeport enfant                   | 870 €     |           |
| Bonus territoire CAF               | 45 387 €  | 44 677 €  |
| Remboursements liés aux formations | 5 999 €   | 9 400 €   |
| Autres produits                    | 1 802 €   |           |
| Bons vacances                      | 260 €     |           |
| TOTAL                              | 386 080 € | 436 654 € |

L'évolution du CA entre 2023 et 2024 s'explique essentiellement par la hausse de la participation des parents. En effet, elle est passée de 117 K€ à 158 K€ (prévisionnel 2024).

Cette augmentation s'explique par :

- Hausse des tarifs en septembre 2023. La hausse du CA entre 2022 et 2023 sur cette partie n'a été que de 7 K€. Pour ne pas trop impacter les familles de la hausse des prix, sur une semaine de vacances de 5 jours, le 5ème jour était offert en 2023/2024.

A noter, suppression de la gratuité du 5<sup>ème</sup> jour en 06/2024. Cela permet de retrouver une hausse du CA dès les vacances d'été 2024.

- Le nombre d'adhérents est en hausse.  
On le perçoit à travers la cotisation annuelle passant de 4454 € en 2023 contre 5789 € en 2024 mais aussi à travers le tableau des fréquentations : Annexe 1
- La fréquentation a fortement augmenté durant les vacances scolaires. De janvier à juin 2024, il y a eu 360 enfants supplémentaires par rapport à 2023 et 273 inscrits supplémentaires en juillet 2024 par rapport à juillet 2023.
- Enfin, Le quotient familial. La hausse des prix a surtout impacté les familles ayant un QF supérieur à 1751 et +. Ces familles représentent 28 % de nos usagers et sont ceux qui paient le tarif le plus élevé (Annexe 2 grille des tarifs)

Ainsi, nous pouvons constater que la hausse du CA d'environ 50 K€ en 2024 s'explique par la hausse des tarifs et de la fréquentation.

Le montant d'accompagnement des subventions et de la CAF est stable.

Concernant les perspectives 2025, elles reposent sur un CA qui progressera légèrement. En 2024, le centre de loisirs est souvent complet, le CA doit surtout se maintenir. La subvention de la communauté de commune permettra d'avoir un bilan à l'équilibre. Le réajustement de cette subvention lié à l'inflation maintiendra un résultat à 0. Il est donc essentiel de conserver un niveau d'activité identique à 2024.

## **Charges**

### **Achats et Charges externes**

Les charges les plus importantes sont :

- L'alimentation représente 48 K€ en 2024 contre 38 K€ en n-1. Cette hausse est liée à la hausse des fréquentations.
- Les charges quotidiennes (eau et électricité) et les assurances ont augmenté de 5 K€.
- Lors de l'assemblée, il avait été évoqué que certains postes devaient être réduits : transports et intervenants extérieurs.

L'équipe de direction a réduit de manière important le transport en 2024 passant de 23 K€ à 14 K€ de dépenses. Il est essentiel de ne pas trop restreindre les activités afin de garder une qualité de services. Il est donc important de trouver un équilibre entre la proposition de sorties et le budget annuel.

## Charges de personnel

### Evolution entrées et sorties du personnel

| 2023                                          | 2024                                                                     | 2025                                             |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------|
| Nicolas (arrivé 11/2023)                      | Nicolas                                                                  | Nicolas                                          |
| Lydie Marie                                   | Lydie Marie                                                              | Lydie Marie                                      |
| Amandine                                      | Amandine                                                                 | Amandine                                         |
| Audrey (en formation 09/2023)                 | Audrey (fin de contrat 31/07/2024)                                       |                                                  |
| Céline 80 %                                   | Céline 80 % 31/08/2024<br>50 % 1 <sup>er</sup> /09/2024 au<br>31/12/2024 |                                                  |
|                                               | Steve 01/11/2024 (remplace Audrey)                                       | Steve 100 %                                      |
| Anaïs CDD sur 10 mois hors vacances scolaires | Anaïs CDD sur 10 mois hors vacances scolaires                            | Anaïs CDI 100 % 01/01/2025 (remplacement Céline) |
| Agent :<br>Karina<br>Marie Lou                | Agent<br>Karina (CDI)<br>AIPM                                            | Agent<br>Karina<br>AIPM                          |
| CEE                                           | CEE ++                                                                   | CEE ++                                           |
| Cout 2023 : 257 K€<br>Dont 48 k€ de CS        | Cout 2024 : 309 K€<br>Dont 66 K€ de CS                                   | Cout 2025 : 309.5K€<br>Dont 66.5 K€ de CS        |

La hausse des salaires est considérable en 2024 avec l'arrivée du directeur en 11/2023. L'objectif en 2025 sera de maintenir les charges de salaires à l'identique en s'adaptant aux départs et arrivées.

### Résultat

Le résultat prévisionnel de 2024 est de 0 grâce à la subvention exceptionnelle de 5000 € demandée à la communauté de communes.

Le prévisionnel à venir est à l'équilibre en tenant compte d'une subvention de la Communauté de Communes de 175 K€ la première année et en tenant compte de la réévaluation liée à l'inflation.

L'équipe de direction du centre de loisirs et le nouveau bureau sont force de proposition pour faire évoluer la structure. Des nouveaux projets ont déjà été abordés en conseil, l'année 2025 profitera de la motivation et de l'investissement de chacun pour atteindre le résultat prévisionnel.

## Déclarations sur l'honneur

Je soussignée, Nicolas Menentaud, directeur de l'association Belle et Lambon

- certifie que l'association est régulièrement déclarée
- certifie que l'association est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements correspondants ;
- certifie exacte et sincère les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions déposées auprès des autres financeurs privés ou publics ainsi que l'approbation des budgets par les instances statutaires ;
- demande une subvention de : 5000€.

Fait, le 30 octobre 2024 à Mougou

Nicolas Menentaud

Directeur de l'association



**Pour la présidence de  
l'association Belle et Lambon,  
et par délégation**